

2020

La première année du Conseil d'évaluation de l'École

BILAN ANNUEL



ÉDITO

2020 est l'année de l'installation du Conseil d'évaluation de l'École (CEE). Au cours du premier semestre, progressivement les membres du Conseil ont été désignés, l'équipe opérationnelle s'est constituée et la séance inaugurale du Conseil a ainsi pu se tenir le 30 juin. À la fin de l'année 2020, six mois seulement après son installation, le bilan d'activité montre que le Conseil a déjà fortement investi les missions qui lui ont été confiées par la loi.



© Philippe Dewemy - MENIS

Cette première année s'est déroulée dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire. Aux délais de mise en place du Conseil se sont ainsi ajoutées les contraintes d'organisation du travail et les difficultés récurrentes pour se réunir. Cependant, dès le premier confinement de l'année, le temps a été orienté vers l'étude, la réflexion, la construction et les échanges à distance : au sein des équipes qui se constituaient mais aussi avec les partenaires et représentants de parties prenantes. Si le CEE a pu arrêter le 8 juillet le premier cadre national d'évaluation des établissements du second degré de l'histoire de notre système éducatif, c'est qu'avaient pu avoir lieu dans les mois qui ont précédé l'analyse des expériences internationales, l'élaboration collective d'un projet de cadre, la concertation avec les organisations syndicales représentatives, les représentants de parents d'élèves, les associations d'élus des collectivités territoriales, les académies et les directions du ministère. Ce cadre ainsi enrichi des échanges et concertations a été mis en œuvre dès la rentrée 2020 dans chaque académie, où un grand nombre d'établissements se sont saisis de la démarche d'autoévaluation, suivie d'une évaluation externe début 2021. Grâce à l'engagement important des équipes académiques et des établissements, la première campagne d'évaluation s'est engagée avec plus de 1 000 établissements, malgré les difficultés dues au contexte sanitaire. Cette campagne sera riche d'enseignements et contribuera à faire progresser la capacité évaluative de notre système éducatif au service de la réussite des élèves, des personnels et du bien-être de tous les acteurs dans les établissements. C'est là un signe tangible de l'action du CEE, dans le cadre d'une mission qui lui est confiée par le législateur et qui est inédite dans le pays. Cette évaluation a vocation à s'étendre à tous les établissements participant au service public d'éducation et aux écoles primaires ; le CEE a dès cette année 2020 entamé la préparation des documents permettant ces extensions.

Parallèlement, les équipes du CEE ont engagé des travaux, décrits dans ce rapport d'activité, sur les autres éléments du programme de travail arrêté le 30 juin. Répondant aux missions de cartographie, d'analyse méthodologique et de mise en cohérence des évaluations dévolues au Conseil, cette réflexion porte d'une part sur l'écosystème d'évaluation des acquis des élèves et, d'autre part, sur la nature, le périmètre et les méthodologies d'évaluation des dispositifs et politiques publiques par les différents opérateurs d'évaluation du ministère. Dans ces deux domaines, les enjeux sont importants, tant pour éclairer la décision publique que pour nourrir le débat citoyen sur l'École et ses résultats.

Jeune instance qui a souhaité s'adapter au mieux au contexte lié à la crise sanitaire, le CEE a d'ores et déjà imprimé la marque de ses méthodes de travail : réflexion associant des expertises multiples, des acteurs ministériels et de terrain, ouverture internationale et vers la recherche, rigueur méthodologique, culture du débat constructif entre membres de l'instance. L'importance des thématiques pour lesquelles la réflexion est déjà engagée depuis ces quelques mois témoigne d'une ambition forte du Conseil : définir, stabiliser et partager de manière coopérative, participative et transparente un modèle français d'évaluation dans le monde scolaire, des acquis des élèves aux grandes politiques publiques, en passant par le niveau établissement, jusqu'alors peu mis en avant et pourtant lieu essentiel d'éducation, de travail et de vie collective. Une telle démarche conduira, nous en sommes convaincus, à une amélioration continue de la qualité du service public et de la vie des acteurs de l'École.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Gille', with a horizontal line under the last part of the name.

Béatrice Gille,
présidente du Conseil d'évaluation de l'École

SOMMAIRE

ÉDITO	1
SOMMAIRE	3

Organisation du Conseil d'évaluation de l'École (CEE)

CONSTRUCTION DU CONSEIL ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2020	6
ORGANISATION ET MISSIONS DU CONSEIL	8
LES MEMBRES DU CONSEIL	9
— La présidente	9
— Les parlementaires	9
— Les personnalités qualifiées	10
— Les représentants du ministre chargé de l'éducation nationale	12
UN CONSEIL QUI CONSULTE ET ACCOMPAGNE	13
— Les concertations	13
— Les rencontres en académie	14

Bilan de la 1^{re} année du Conseil d'évaluation de l'École

LE PROGRAMME DE TRAVAIL	16
LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DU 2^D DEGRÉ	18
— La campagne en chiffres	18
— Un engagement fort des établissements	19
— L'évaluation externe	20
LES GROUPES DE TRAVAIL	21
— Groupe de travail sur l'élaboration du cadre d'évaluation des écoles du 1 ^{er} degré	21
— Groupe de travail sur le suivi de l'évaluation des établissements du 2 ^d degré	23
— Groupe de travail sur l'évaluation des acquis des élèves	24
— Groupe de travail sur l'analyse et la mise en cohérence des évaluations produites par le ministère	25
LES DÉLIBÉRATIONS	26

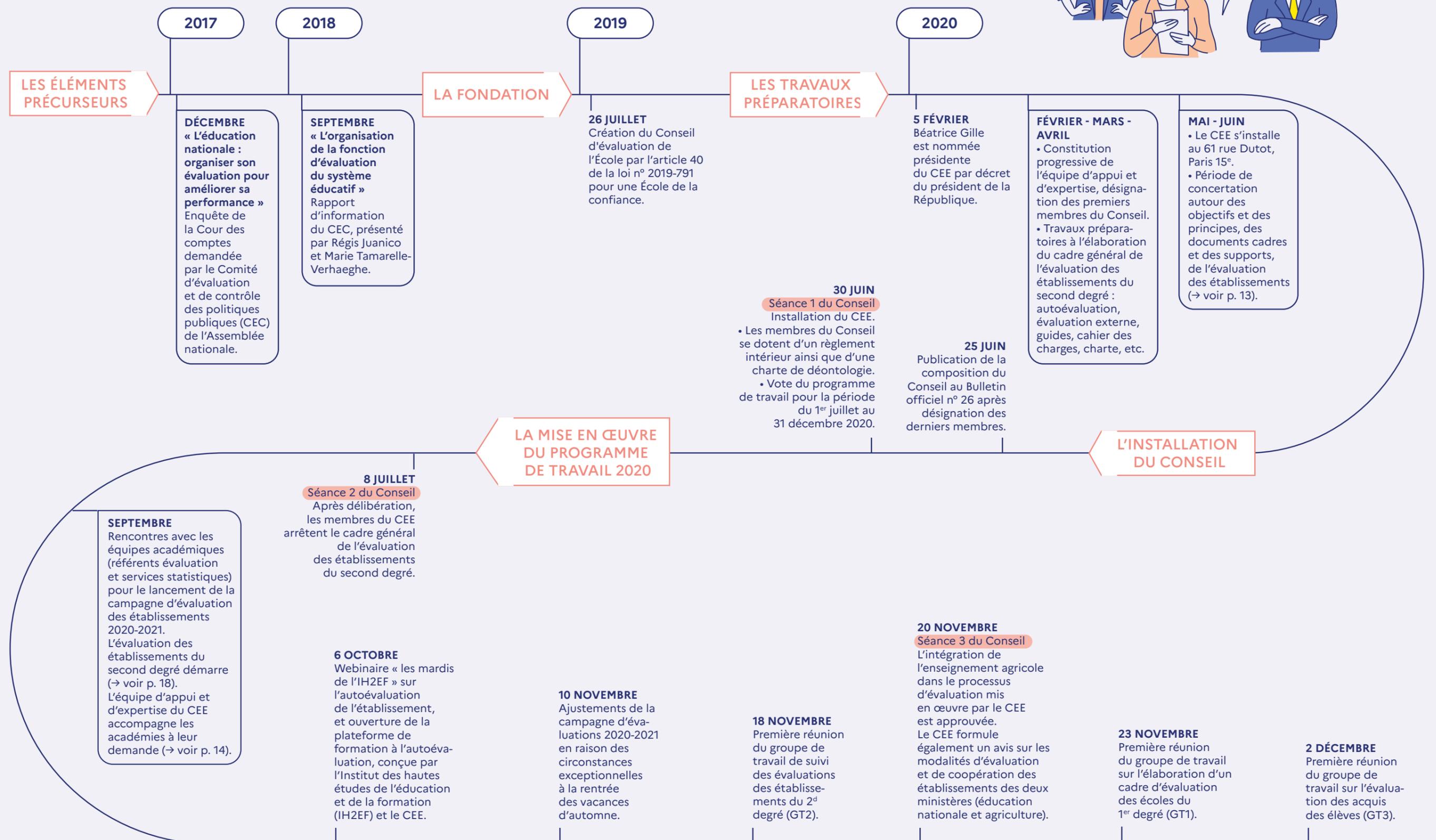
Annexes

PRODUCTIONS DU CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE	28
— Les documents cadres	28
— Les documents d'accompagnement	28
ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE D'APPUI ET D'EXPERTISE	30

Organisation du Conseil d'évaluation de l'École



CONSTRUCTION DU CONSEIL ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2020



ORGANISATION ET MISSIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'évaluation de l'École est une instance qui évalue en toute **indépendance** l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

Organisation

CONSEIL DE 14 MEMBRES



ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE



LE CONSEIL ENRICHIT SES RÉFLEXIONS ET PREND DES AVIS AUPRÈS DES :

COMITÉ CONSULTATIF

- ✓ Organisations syndicales représentatives
- ✓ Parents et élèves
- ✓ Collectivités territoriales
- ✓ Monde associatif, économique et social

COMITÉ TERRITORIAL

30 recteurs d'académie ou de rectorat académique

LE CONSEIL PREND APPUI SUR LES TRAVAUX ET ÉTUDES DES :

GROUPES DE TRAVAIL

COMITÉS TECHNIQUES D'ÉVALUATION

- ✓ Acteurs de terrain (personnels, parents, élèves, etc.)
- ✓ Chercheurs
- ✓ Acteurs publics et autorités ministérielles



Missions

ÉVALUATION

ANALYSE ET SYNTHÈSE

- des évaluations du système scolaire ;
- des contextes d'éducation, d'enseignement, d'apprentissage ;
- des modalités d'évaluation des élèves.

MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE

des évaluations des établissements

ANALYSE ET MISE EN COHÉRENCE

Le Conseil d'évaluation de l'École travaille à la cohérence :

- des évaluations ;
- de leurs méthodologies ;
- de leur impact.

ANIMATION ET ENRICHISSEMENT DU DÉBAT PUBLIC

- ✓ Diffusion des résultats des évaluations
- ✓ Promotion et diffusion de l'évaluation pour tous les acteurs, sur tous les territoires
- ✓ Organisation de colloques et de séminaires



LES ACTIONS du Conseil d'évaluation de l'École sont rendues publiques

- ✓ Programmes de travail
- ✓ Avis
- ✓ Recommandations
- ✓ Rapports
- ✓ Conférences, événements

LES MEMBRES DU CONSEIL

« Le Conseil d'évaluation de l'École comprend, outre son président nommé par le président de la République, treize membres de nationalité française ou étrangère, à parité de femmes et d'hommes pour chacun des collèges mentionnés aux 1^o et 2^o. »

Art. L.241-13 du Code de l'éducation.

LA PRÉSIDENTE

| **Béatrice Gille,**

présidente du Conseil d'évaluation de l'École

Agrégée de grammaire et ancienne élève de l'École nationale d'administration, Béatrice Gille a successivement été professeure de lettres classiques, magistrate financière, directrice d'administration centrale, inspectrice générale, rectrice des académies de Nancy-Metz, Créteil, et Montpellier et rectrice de la région académique d'Occitanie.

LES PARLEMENTAIRES

Désignés par la commission des affaires culturelles
et de l'éducation de l'Assemblée nationale :

| **Sylvie Charrière,**

professeure d'éducation physique et sportive, députée de Seine-Saint-Denis (LREM) Principale adjointe au collège Jacques Prévert de Gagny, puis principale du collège Romain Rolland (REP+) de Clichy-sous-Bois, Sylvie Charrière, élue députée en 2017, s'implique particulièrement sur les problématiques liées à l'éducation. Vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, elle préside le Comité national d'orientation et d'évaluation des cités éducatives, elle est notamment co-auteur du rapport sur l'obligation de formation des 16-18 ans et rapporteure pour avis du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

| **Maxime Minot,**

directeur adjoint en accueil collectif de mineurs, député de l'Oise (LR)

Élu municipal puis maire, Maxime Minot est élu député en 2017. Il est secrétaire de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Particulièrement investi dans les sujets d'éducation, il est secrétaire de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République et co-auteur du rapport d'information en conclusion de la mission effectuée à la Guadeloupe et à la Martinique pour la rentrée scolaire.

Désignés par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat :

| Mireille Jouve,

professeure documentaliste, sénatrice des Bouches-du-Rhône

(SE - Membre RDSE – Rassemblement démocratique et social européen)

Institutrice de formation, Mireille Jouve a été adjointe au maire de Meyrargues dès 2001 avant de devenir maire de cette commune en 2008. Elle est sénatrice depuis 2014. Elle est co-auteure d'un rapport sur les rythmes scolaires.

| Laurent Lafon,

professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

sénateur du Val-de-Marne (UDI)

Consultant en finances publiques locales, il a été élu municipal puis maire jusqu'à son élection au Sénat en 2017. Co-auteur du rapport d'information sur les nouveaux territoires de l'éducation, il a également été chargé de mission par le Premier ministre sur la mobilité académique dans l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur en Île-de-France. Il a été élu en octobre 2020 président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Désignées par le président de l'Assemblée nationale :

| Anna Cristina d'Addio,

économiste, *senior policy analyst* au sein de l'équipe

du « Rapport mondial de suivi sur l'éducation » (GEM) à l'Unesco

Anna Cristina d'Addio supervise, coordonne et contribue à la recherche thématique menée par l'équipe du « Rapport mondial de suivi sur l'éducation » auprès de l'Unesco. Auparavant à l'OCDE, elle travaillait sur les questions d'éducation financière, d'inégalité et de transmission intergénérationnelle de l'éducation ainsi que sur le vieillissement des populations et sur les questions de protection sociale liées à la pauvreté, aux pensions, à la fécondité et aux familles, avec un accent particulier sur le rôle des politiques. Elle a également été chercheuse en micro-économétrie appliquée aux questions relatives au marché du travail et à l'éducation. Elle a enseigné et mené des recherches à l'université de Copenhague, à l'université catholique de Louvain et à l'université d'Aarhus. Elle est titulaire d'un doctorat en économie quantitative de l'université catholique de Louvain, d'un doctorat en économie publique de l'université de Pavie et d'un master en économie quantitative de l'université catholique de Louvain.

| Éric Charbonnier,

économiste, expert en éducation à l'OCDE dans la direction de l'éducation et des compétences

Éric Charbonnier contribue à la publication « Regards sur l'éducation » et à l'étude Pisa sur les élèves de 15 ans. Il a dirigé pendant plusieurs années le Programme des indicateurs des systèmes d'enseignement (Ines) de l'OCDE qui fournit des données sur la performance des systèmes d'éducation des 37 pays membres de l'OCDE et d'un ensemble de pays partenaires. Il travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux indicateurs pour évaluer la qualité des systèmes d'accueil et d'éducation des jeunes enfants et des filières professionnelles du secondaire. Éric Charbonnier est titulaire d'un master en économie et en statistiques.

Désignées par le président du Sénat :

| **Martine Daoust,**

professeure des universités, agrégée en pharmacie, sciences du médicament

Maire (mandat 2020-2026) de Corancy dans la Nièvre, Martine Daoust a été directrice du Groupe de recherches sur l'alcool et les pharmacodépendances à Amiens (Grap - Inserm ERI 24) et chargée de mission évaluation (2003-2007) à la Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) au ministère chargé de la recherche. Elle a participé, pour la communauté scientifique dans le domaine Biologie, santé, médecine, à la mise en place des contrats quadriennaux des différentes vagues des universités et à la réalisation d'outils pour l'évaluation de l'activité des équipes de recherche. Martine Daoust a été rectrice des académies de Limoges et de Poitiers.

| **Jacques Lévy,**

géographe, professeur à l'Université polytechnique Hauts-de-France

Ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan, il est nommé en 2020 titulaire de la chaire Intelligence spatiale de l'Université polytechnique Hauts-de-France. Il est aussi membre du rhizome de recherche Chôros. Il a été chercheur au CNRS, professeur à l'université de Reims et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, professeur invité dans de nombreuses universités. Ses centres d'intérêt principaux sont la théorie de l'espace des sociétés, notamment au travers de la géographie du politique, des villes et de l'urbanité, de l'espace public et de l'urbanisme, de l'Europe et de la mondialisation. Il s'intéresse à l'épistémologie et aux méthodes des sciences sociales, avec une attention particulière pour la cartographie et la modélisation, et les langages non verbaux. Il a récemment dirigé un projet de recherche sur les inégalités territoriales du système éducatif français. Il a reçu en 2018 le Prix international Vautrin-Lud, considéré comme le Prix Nobel de géographie.

Désignées par le chancelier de l'Institut de France :

| **Marie-Paule Cani,**

professeure d'informatique à l'École polytechnique,
membre de l'Académie des sciences

Chercheuse en informatique graphique, elle s'intéresse à la création de contenu numérique pour les mondes virtuels animés. Ses résultats sur la modélisation intuitive des formes 3D et leur animation ont des applications dans les domaines des jeux et du cinéma, pour la conception d'objets industriels, de simulateurs d'entraînement, ainsi que pour la recherche scientifique. Elle a reçu l'*Outstanding Technical Contributions Award* d'Eurographics, une *Advanced Grant* de l'European Research Council (ERC) et la médaille d'argent du CNRS. Membre de l'association Femmes & Sciences, Marie-Paule Cani milite pour la mixité et la diversité dans les formations et les professions scientifiques. Elle a fait partie du comité d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2019, sous l'égide du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), et préside depuis 2020 le conseil scientifique de la Société informatique de France (SIF).

| **Olivier Houdé,**

professeur de psychologie à l'Université de Paris, membre de l'Académie
des sciences morales et politiques

Instituteur de formation initiale, Olivier Houdé est spécialiste du développement cognitif des enfants et des apprentissages à partir de l'étude expérimentale des comportements et des technologies d'imagerie du cerveau. Il est administrateur de l'Institut universitaire de France (IUF), directeur honoraire du Laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ) CNRS/Université de Paris,

membre également de l'Académie des technologies, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et membre senior honoraire de l'IUF. Il est l'auteur et plus de sept cents publications et communications scientifiques, ses derniers ouvrages sont : *L'inhibition au service de l'intelligence. Penser contre soi-même* (PUF, 2020) ; *L'intelligence humaine n'est pas un algorithme* (Odile Jacob, 2019) ; *L'école du cerveau. De Montessori, Freinet et Piaget aux sciences cognitives* (Mardaga, 2018) ; *Le Cerveau et les Apprentissages*, avec Grégoire Borst (Nathan, 2018).

LES REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

| Édouard Geffray,

directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Membre du Conseil d'État à sa sortie de l'École nationale d'administration, Édouard Geffray a également été secrétaire général de la Cnil et DGRH des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

| Caroline Pascal,

chefe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)

Agrégée d'espagnol et docteure ès lettres, Caroline Pascal a été professeure dans le secondaire et le supérieur puis inspectrice générale, doyenne de groupe et doyenne de l'Inspection générale de l'éducation nationale.

| Fabienne Rosenwald,

directrice de l'évaluation, de la performance et de la prospective (Depp)

Diplômée de l'École normale supérieure et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, agrégée de mathématiques et docteure en sciences économiques, Fabienne Rosenwald a occupé des postes à responsabilité à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaie), aux ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.

UN CONSEIL QUI CONSULTE ET ACCOMPAGNE

Lors de la phase préparatoire et pendant cette première année de mise en œuvre, la présidente du Conseil et l'équipe d'appui et d'expertise ont rencontré, écouté, échangé avec des organisations syndicales, des associations, organismes et structures, des laboratoires de recherche et la communauté éducative lors de bilatérales, de réunions ou de séminaires, et ce un peu partout en France.

LES CONCERTATIONS

Pour construire les objectifs et principes des documents cadres et des supports de l'évaluation des établissements, le CEE a échangé avec les recteurs, les directions du ministère, l'Inspection générale, les syndicats de chefs d'établissement et d'inspecteurs, les représentants des collectivités de rattachement, les fédérations syndicales représentatives, les fédérations de parents d'élèves et le secrétariat général de l'enseignement catholique.

Il a ainsi rencontré :

- Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ
- Assemblée des départements de France - ADF
- Conférence des recteurs
- Fédération des conseils de parents d'élèves - FCPE
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - Peep
- Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle - Fnec-FP-FO
- Fédération syndicale unitaire - FSU
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - MAA
- Mission laïque française - MLF
- Régions de France
- Secrétariat général de l'enseignement catholique
- Syndicat de l'administration et de l'intendance - A&I UNSA
- Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale - SI.EN UNSA
- Syndicat des inspecteurs d'académie - SIA
- Syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale - ID FO
- Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - SNIA IPR UNSA
- Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur - Snaic
- Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - SNPDEN UNSA
- Syndicats généraux de l'éducation nationale - SGEN CFDT
- Union nationale des syndicats autonomes - UNSA

LES RENCONTRES EN ACADÉMIE

Outre les échanges permanents entre l'équipe d'appui du CEE et les académies, le CEE est allé, en 2020, à la rencontre des équipes des académies citées ci-dessous pour contribuer à l'animation de séminaires, comités de pilotage ou sessions de formation :

- Académie de Bordeaux
- Académie de Créteil
- Académie de Dijon
- Académie de Grenoble
- Académie de La Réunion
- Académie de Limoges
- Académie de Lyon
- Académie de Mayotte
- Académie d'Orléans-Tours
- Académie de Paris
- Académie de Poitiers
- Académie de Strasbourg
- Académie de Toulouse
- Académie de Versailles

The background features two large, overlapping orange geometric shapes. The shape on the left is a trapezoid with a shorter top edge and a longer bottom edge, and a slanted right side. The shape on the right is a larger trapezoid with a shorter top edge and a longer bottom edge, and a slanted left side. They overlap in the center, creating a white diagonal gap.

Bilan de la 1^{re} année du Conseil d'évaluation de l'École

LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré dans sa séance du 30 juin 2020, le Conseil d'évaluation de l'École arrête le programme de travail pour la période de juillet à décembre 2020 ainsi rédigé :

depuis son installation le 30 juin 2020 jusqu'à la fin de l'année 2020, le Conseil d'évaluation de l'École conduit les travaux suivants :

| Évaluation des établissements scolaires du second degré

- Définition du cadre méthodologique et des outils d'autoévaluation et d'évaluation :
 - information et diffusion du cadre et des outils d'évaluation auprès des recteurs et de leurs équipes ;
 - expertise auprès de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) pour la construction de parcours de formation de cadres à l'autoévaluation et à l'évaluation externe ;
 - appui auprès des académies pour la formation des équipes et l'organisation de la campagne d'évaluation 2020-2021 ;
 - suivi du déroulement de la campagne d'évaluation.
- Adaptation ou mise à disposition des protocoles pour les établissements scolaires dépendant des autres ministères.

| Évaluation des écoles du premier degré

- Phase exploratoire : synthèse des expériences françaises d'évaluation des écoles et des pratiques internationales d'évaluation des structures équivalentes.
- Groupe de travail pour proposer des objectifs, un cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré.

| Évaluation des élèves

- État des lieux des différents types d'évaluations des acquis et des compétences des élèves en France : finalités, modalités, approche contextuelle et territoriale, acteurs, efficacité, robustesse, cohérence ; appel éventuel à des contributions externes.
- Groupe de travail pour étudier les effets du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation dans les évaluations certificatives.

| **Cartographie des acteurs, des finalités, des méthodologies et des modalités de l'évaluation du système scolaire**

- Étude des évaluations internes au ministère chargé de l'éducation nationale, au regard de leurs finalités, de leur méthodologie et de leur impact.
- Analyse prospective et réflexion sur d'éventuels nouveaux dispositifs d'évaluation.

| **Actions visant à fédérer les différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques d'éducation**

- Dont un séminaire des laboratoires de recherche sur ces sujets¹.

| **Appui au développement de la fonction évaluative dans les académies.**

| **Contribution à l'enrichissement du débat public sur l'éducation et l'évaluation du système éducatif**, en lien avec les acteurs des territoires et la presse locale et nationale.

| **Veille internationale en matière d'évaluation des politiques d'éducation.**

1. Cette action du programme de travail 2020 a été reportée *sine die* en raison de la situation sanitaire.

LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DU 2^D DEGRÉ

Lancée en septembre 2020 dans toutes les académies, la première campagne d'évaluation des établissements programmée par les recteurs devait permettre d'évaluer tous les établissements publics et privés sous contrat tous les cinq ans, à raison d'environ 20 % d'établissements évalués chaque année. Cette organisation a été fortement impactée par la crise sanitaire et sociale. Suite à la nécessité d'assouplissement du calendrier et au souhait d'appel au volontariat, ce sont 1 228 établissements, soit 12 % des établissements publics et privés sous contrat, qui sont entrés dans la procédure avec toutefois une certaine variabilité entre académies (de moins de 10 % à plus de 20 %). Pour conserver la temporalité des cinq ans, il sera nécessaire d'évaluer plus de 20 % des établissements au cours des quatre prochaines années. Au cours de cette campagne, des visites de la présidente du Conseil ou de son équipe sont effectuées lors de séminaires d'encadrement et/ou des réunions de comités de pilotage.

LA CAMPAGNE EN CHIFFRES²

→ 12 % des établissements évalués :

86 % de collèges

7 % de lycées professionnels

6 % de lycées d'enseignement général et technologique ou lycées polyvalents

1 224 établissements publics,

4 établissements privés sous contrat

→ Une diversité de collèges évalués en 2020-2021 :

	REP+ ³	REP ⁴	HORS EP ⁵	COLLÈGE AVEC ULIS ⁶	COLLÈGE AVEC SEGPA ⁷	RURAL	URBAIN
% parmi les collèges de la campagne 20-21	8 %	12 %	80 %	59 %	25 %	16 %	84 %
% parmi l'ensemble des collèges	5 %	11 %	84 %	47 %	21 %	12 %	88 %
% parmi l'ensemble des collèges publics	7 %	14 %	79 %	56 %	26 %	14 %	86 %

2. Bilan au 31 décembre 2020.

3. REP+ : réseaux d'éducation prioritaire renforcée.

4. REP : réseaux d'éducation prioritaire.

5. Hors EP : établissements hors éducation prioritaire.

6. Ulis : unités localisées pour l'inclusion scolaire. Dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés.

7. Segpa : sections d'enseignement général et professionnel adapté. Elles accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

UN ENGAGEMENT FORT DES ÉTABLISSEMENTS

Dans cette année particulière, le lancement de la campagne est intervenu plus ou moins tôt selon les académies, ce qui a conduit à un décalage du calendrier. Au début de l'année 2021, le processus d'autoévaluation était encore en cours.

Autre effet du contexte, peu de réunions ont pu se tenir en présentiel et le passage aux visioconférences ou aux échanges sur espace collaboratif a modifié la dimension participative de l'opération. Malgré ces conditions défavorables sur le plan organisationnel et moins adaptées à la mobilisation des équipes, l'engagement des établissements est fort et les enjeux de cette démarche sont bien perçus. Les formations nationales, conçues et réalisées par l'IH2EF avec l'appui du CEE, ainsi que les formations académiques jouent un rôle important dans cette appropriation. Des temps d'information et d'échanges ont permis de revenir sur la méthodologie et les enjeux de l'évaluation, d'aborder un certain nombre d'aspects pratiques – organisation, utilisation des indicateurs, etc., et de partager entre établissements les expériences.

LES FORMATIONS IH2EF/CEE

Afin de renforcer les connaissances et les compétences des acteurs dans le domaine de l'évaluation, ont été organisés :

- deux webinaires sur l'autoévaluation, le 6 octobre 2020 (8 564 vues) et le 2 février 2021 (1 317 vues) ;
- la formation d'une première cohorte d'évaluateurs externes, avec une session en février 2020 de 20 heures (197 stagiaires) et une session en février 2021 de 14 heures (202 stagiaires) ;
- la formation d'une deuxième cohorte d'évaluateurs externes, avec 20 heures prévues (1 500 stagiaires) ;
- enfin, le parcours d'autoformation sur la plateforme Magistère. Celui-ci a reçu 2 369 connexions uniques.

Avec une démarche encore très nouvelle pour le monde de l'éducation, l'accompagnement des établissements est un facteur clé de réussite de l'autoévaluation. Ainsi, la mise à disposition d'outils par le CEE, l'IH2EF et par les académies, qui se sont fortement impliquées, et d'autre part l'aide apportée au questionnement évaluatif ont été des axes d'appropriation essentiels.

UN OUTIL PARTICULIER ET IMPORTANT : LE DOCUMENT « REPÈRES POUR UN ÉTAT DE L'ÉTABLISSEMENT »

Dans les recommandations fournies par le Conseil, le document « Repères pour un état de l'établissement » propose une liste de données et d'indicateurs, issus principalement de l'APAE⁷, qui permettent aux établissements d'analyser beaucoup de dimensions évoquées dans les guides d'autoévaluation. Les services statistiques académiques se sont emparés de ce sujet et ont consolidé les données pour les rendre plus lisibles. Ils les ont enrichies de graphiques et d'informations sur la nature des indicateurs, en présentant leurs évolutions temporelles et en proposant des comparaisons nationales, académiques ou locales. Enfin, ils les ont complétées d'indicateurs propres à l'académie.

La mise à disposition de nombreux indicateurs a été pour beaucoup d'acteurs une nouveauté très appréciée, mais leur utilisation nécessite un travail d'explicitation qui doit être accompagné.

L'ÉVALUATION EXTERNE

L'évaluation externe, qui constitue le prolongement de l'autoévaluation par le croisement des regards qu'elle construit, celui des acteurs de terrain engagés et celui des observateurs extérieurs, n'a que peu été engagée avant janvier 2021 par les académies en raison de la situation sanitaire. Cette deuxième phase du processus a cependant été anticipée par un important dispositif de formation qui associe l'IH2EF, le CEE et les académies.



LES GROUPES D'ÉVALUATEURS EXTERNES

Les groupes d'évaluateurs externes sont généralement constitués de trois à quatre personnes qui n'ont aucune relation personnelle ou professionnelle avec l'établissement évalué. Ces équipes mixtes associent inspecteurs, chefs d'établissement, cadres administratifs de l'éducation. Certaines académies intègrent dès cette première année des enseignants dans les équipes. Les évaluateurs externes passeront deux à trois jours dans les établissements évalués.

Lors de cette année de lancement du processus d'évaluation des établissements et malgré des conditions défavorables du fait de la crise sanitaire, la démarche d'évaluation a été coordonnée par les chefs d'établissement avec un grand engagement de leur part. Même si la mobilisation des équipes est rendue en ce moment difficile, l'évaluation permet de créer du collectif, de réfléchir aux décisions, réalisations, résultats et de construire le projet d'établissement.

7. Aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements. Application qui contient des indicateurs statistiques homogènes et clairement définis, pour chaque établissement du premier ou second degré, public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les Dom.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'accompagner les travaux et de préparer les décisions du Conseil d'évaluation de l'École, quatre groupes de travail ont été constitués. Pour chacun des axes du programme de travail, un groupe, et pour chaque groupe, une quinzaine de membres, qui témoignent de la volonté de croiser les expertises pour une évaluation la plus complète, objective et constructive possible. Aux côtés des membres du Conseil, les chercheurs et scientifiques ont une place essentielle, ainsi que les inspecteurs généraux et les spécialistes de l'évaluation ou des statistiques, les directions du ministère et les acteurs de terrain. Ces derniers en outre garantissent que les avis et recommandations sont en prise avec la réalité de l'expérience sur le terrain et puissent donner lieu à une mise en œuvre effective.

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DU CADRE D'ÉVALUATION DES ÉCOLES DU 1^{ER} DEGRÉ

Le groupe premier degré rassemble des acteurs de terrain représentatifs de la diversité des territoires académiques et départementaux et des experts de l'enseignement primaire issus du monde de la recherche ou des organismes internationaux, de l'inspection générale et de l'administration de l'éducation nationale, afin de concevoir un cadre d'évaluation pour les écoles.

À la suite du cadre d'évaluation des établissements du 2^d degré arrêté en juillet 2020, le groupe a pour mission de proposer au Conseil un document adapté au premier degré, de le partager avec les principales organisations professionnelles et les collectivités territoriales, de le tester auprès d'écoles, pour une délibération du Conseil avant l'été 2021 et une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2021.

Les premiers travaux du groupe doivent en outre :

- examiner la faisabilité et la soutenabilité d'un modèle visant l'évaluation de près de 50 000 écoles, à partir d'une série d'entretiens auprès d'une dizaine de responsables académiques représentatifs des territoires ;
- repérer les indicateurs statistiques disponibles au niveau central ou au niveau local se rapportant au premier degré ;
- identifier les points de vigilance associés à la mise en œuvre d'une évaluation d'école (marges de manœuvre des équipes pédagogiques, rôle des directeurs d'école, positionnement des inspecteurs du premier degré, implication de la commune, etc.).

Construire un modèle d'évaluation propre au premier degré : la question du nombre

Atteignant le nombre de 50 000 sur le territoire français, soit plus de 80 % des établissements scolaires, les écoles sont à la fois plus nombreuses et plus diverses que les collèges et lycées, et leur évaluation pose la question de la soutenabilité au regard des ressources en personnel susceptibles d'être engagées dans ces opérations.

Le groupe s'est saisi de cette problématique du nombre et de la diversité des structures pédagogiques du premier degré, et a travaillé sur des **hypothèses de regroupements pertinents pour l'évaluation**. En effet, les démarches d'autoévaluation n'ont réellement d'intérêt que si les collectifs professionnels atteignent une taille critique, et doivent également faire sens sur le plan du parcours scolaire des élèves, de l'efficacité de leurs apprentissages et de la consolidation de leurs acquis. Quatre types de regroupements ont été évoqués :

- les écoles primaires qui rassemblent naturellement écoles préélémentaires et élémentaires ;
- les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ;
- les regroupements associant les écoles maternelles aux écoles élémentaires de destination de la majorité de leurs élèves (sachant que plus des trois-quarts des écoles maternelles envoient près de 80 % de leurs élèves dans la même école élémentaire) ;
- les écoles viviers d'un collège.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE SUIVI DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DU 2^D DEGRÉ

Le cadre d'évaluation des établissements scolaires du second degré a fait l'objet d'un travail d'élaboration au cours du premier semestre 2020 et d'une délibération du Conseil le 8 juillet 2020.

Afin d'assurer le suivi de l'évaluation des établissements, le groupe de travail associe des acteurs du système éducatif, recteurs, directeurs académiques, chefs d'établissement, inspecteurs, représentants des directions du ministère, de l'inspection générale, ainsi que des experts issus du Conseil d'évaluation de l'École, d'organismes internationaux et de la recherche.

Le premier objectif de ce groupe de travail est de préciser la méthodologie de suivi de l'évaluation, d'identifier les besoins en outils d'aide et en formation et de proposer, le cas échéant, des évolutions du cadre de l'évaluation. Le deuxième objectif est de construire une méthodologie de travail, d'identifier les informations à collecter auprès des académies et de proposer une première analyse des résultats des évaluations. Enfin, le groupe de travail s'intéressera à l'impact de ces évaluations sur le fonctionnement du système éducatif, tant au niveau des établissements que du pilotage académique.

Dans le cadre de ce groupe, des travaux spécifiques sont menés :

- adaptation du cadre d'évaluation aux établissements de l'enseignement privé sous contrat, en collaboration avec les représentants de ce réseau ;
- adaptation du cadre d'évaluation aux établissements d'enseignement agricole et aux établissements français à l'étranger, en collaboration avec leur ministère de tutelle.

Améliorer les conditions de réussite collective : l'apport de l'évaluation

La crise sanitaire a montré l'importance du collectif dans l'établissement, en matière d'organisation, de suivi des élèves ou d'usages du numérique (communication, cours à distance). L'évaluation, par ses finalités et sa méthodologie, **participe à cette construction du collectif**.

Tout d'abord, l'autoévaluation s'appuie sur la capacité des équipes à **analyser ensemble les données** et à se fixer des **objectifs communs** pour s'engager dans un processus d'amélioration continue. La démarche, souvent amorcée dans l'établissement par un groupe restreint qui s'élargit au fur et à mesure des réunions, doit engager tous les acteurs pour construire un questionnement qui, au final, fera émerger des orientations stratégiques avec un plan d'action et de formation, qui mènera au projet d'établissement. Cette dernière phase de l'autoévaluation, qui consiste à identifier les objectifs de travail, est essentielle à la construction du collectif.

Enfin, l'évaluation externe doit intégrer et respecter cette dimension collective : les évaluateurs **prennent appui sur ce qui a été fait pour approfondir la réflexion**, identifier les marges d'autonomie et préciser les objectifs, tout en confortant le collectif des équipes.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Ce groupe de travail mobilise un ensemble d'acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans diverses disciplines, dont le croisement des regards permet d'appréhender la question de l'évaluation des acquis des élèves dans toutes ses dimensions : évaluation et formation des élèves, évaluation et pilotage de l'École. Le thème de travail du groupe, au cœur des missions du Conseil, est de s'interroger sur la fiabilité, la pertinence, la cohérence et les impacts de l'écosystème que constitue l'ensemble des évaluations des acquis des élèves au sein du système éducatif français. Enjeu essentiel de notre École, l'évaluation des élèves se présente comme un archipel complexe marqué par la multiplicité des acteurs qui la mettent en œuvre (professeurs, établissements, opérateurs académiques et nationaux, organismes internationaux) et la diversité de ses finalités (formative, sommative, certificative, diagnostique voire prédictive, bilan, information des parents). Cette complexité invite à s'interroger sur l'efficacité des évaluations compte tenu de leurs finalités, sur le degré de cohérence entre toutes ces formes d'évaluation des élèves et sur les moyens et conditions de leur mise en cohérence et du développement de leurs usages.

Les premiers axes de travail consistent à :

- établir une cartographie de l'ensemble des types d'évaluations des élèves pour en identifier les objets, les finalités, les concepteurs, les destinataires, leurs forces et leurs impacts ;
- analyser, sur la base de cette cartographie, la façon dont ces évaluations s'articulent entre elles et sur leur degré de cohérence.

Interroger les évaluations standardisées pour éclairer les décisions et l'action publiques

Depuis le début des années 2000, les résultats des évaluations standardisées des acquis des élèves (Pisa, Timss, Cedre, évaluations nationales CP-CE1, etc.) bénéficient d'un large écho qui s'étend bien au-delà des simples praticiens de l'École. Ces évaluations, qu'elles portent sur l'ensemble d'une population ou sur un échantillon, sont standardisées dans la mesure où leurs conception, passation et correction sont strictement définies et réalisées dans des conditions identiques. Ainsi constituées, elles offrent une mesure objective des acquis des élèves et fournissent des éléments de comparaison fiables qui peuvent être exploités selon une double finalité :

- **pédagogique** : les résultats des évaluations donnent les moyens aux professeurs de mettre en œuvre des interventions pédagogiques adaptées aux besoins des élèves ;
- **de pilotage** : les résultats des évaluations permettent d'éclairer le pilotage du système éducatif.

Les premiers travaux du groupe ont eu pour objectifs de dresser un bilan de ces évaluations standardisées afin notamment d'en apprécier :

- **la robustesse méthodologique et la fiabilité des résultats** : comment les évaluations sont-elles construites et mises en œuvre ?
- **la pertinence** : les évaluations permettent-elles d'atteindre les finalités visées ?
- **les impacts** : quels sont les effets des évaluations et de leurs exploitations ?
- **la cohérence interne et externe** : les objectifs visés par une évaluation sont-ils cohérents entre eux ? Les différentes évaluations menées sur un même domaine donnent-elles des résultats cohérents ?

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ANALYSE ET LA MISE EN COHÉRENCE DES ÉVALUATIONS PRODUITES PAR LE MINISTÈRE

L'enjeu, au cœur des missions fixées au CEE par la loi, est d'établir une cartographie des évaluations du système éducatif par le ministère, de repérer leurs méthodologies, mais aussi les secteurs et thématiques les plus évalués et ceux qui le sont moins et, *in fine*, de produire des avis et recommandations pour favoriser la cohérence et l'utilisation des évaluations, mieux apprécier les effets et impacts des actions publiques et éclairer les décisions futures.

Le groupe de travail s'est fixé comme programme de :

- recueillir des données fiables concernant les études d'évaluation menées par le ministère au cours des dernières années, les analyser, y ajouter autant que possible les travaux externes (Cour des comptes, études de chercheurs) ;
- pouvoir dorénavant catégoriser les évaluations produites par le ministère : construction d'un tableau type dont l'objet serait de décrire à l'avenir les études d'évaluation qui ont pour objectif de mesurer et d'analyser, au regard de ses objectifs, la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact d'une politique publique ;
- installer une mission permanente du Conseil de recueil et analyse des évaluations de l'enseignement scolaire ;
- étudier la possibilité de mise en œuvre de comités techniques d'évaluation de certaines des politiques publiques engagées ;
- faire des recommandations sur la programmation des évaluations.

Les comités techniques d'évaluation, un outil au service des politiques publiques d'éducation

Chargé d'une mission de mise en cohérence des évaluations des politiques publiques éducatives, d'enrichissement du débat public en s'appuyant sur des évaluations, et de recommandations sur les méthodologies, les outils et les résultats des évaluations du système éducatif, le Conseil d'évaluation de l'École a souhaité **enrichir sa démarche** en proposant la création de comités techniques d'évaluation sur les **politiques publiques à fort enjeu**.

La composition de ces comités techniques **serait pluraliste, regroupant des experts**, dont des universitaires et des inspecteurs généraux, des **décideurs** et des **acteurs des politiques publiques évaluées**.

Chargés, pour les travaux qu'ils conduiraient, de définir le périmètre de l'évaluation, d'établir les revues de littérature, les questions évaluatives, le cahier des charges et la méthodologie qu'ils retiendraient, ces comités s'appuieraient ensuite sur les travaux d'opérateurs d'évaluation pour établir leurs conclusions. Ils pourraient, en outre, proposer le lancement d'appels à projets de recherche sur les thématiques les intéressantes.

Ils pourraient être organisés rapidement sur les deux thématiques suivantes :

- **l'égalité des chances** ;
- **la formation des enseignants**.

LES DÉLIBÉRATIONS

« Les rapports, avis et recommandations du Conseil sont approuvés à la majorité des membres présents. Ils sont rendus publics, dans un délai d'un mois. »

Art. D.241-37 du Code de l'éducation.

- **Délibération 2020-01 du 30 juin 2020** relative au règlement intérieur, à la charte de déontologie et arrêtant le programme de travail du Conseil pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.
- **Délibération 2020-02 du 8 juillet 2020** relative au cadre général de l'évaluation des établissements du second degré.
- **Délibération 2020-03 du 20 novembre 2020** relative à l'évaluation des établissements agricoles.
- **Délibération 2020-04 du 20 novembre 2020** relative au comité consultatif.

Annexes

The page features two large, overlapping purple geometric shapes. The shape on the left is a trapezoid with a slanted right edge. The shape on the right is a larger trapezoid, also with a slanted right edge, positioned higher and to the right of the first shape. The word 'Annexes' is printed in a dark blue, sans-serif font to the left of the first shape.

PRODUCTIONS DU CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

« Le Conseil d'évaluation de l'École définit le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements, conduites par le ministre chargé de l'éducation nationale. »

Article L.241-12 du Code de l'éducation.

LES DOCUMENTS CADRES

Le cadre d'évaluation des établissements scolaires du second degré

Il détaille l'autoévaluation et l'évaluation externe, en précise les contours, principes et méthodes et fournit des recommandations. Il est accompagné de cinq annexes :

- le guide d'autoévaluation des collèges publics (annexe 1a) ;
- le guide d'autoévaluation des lycées d'enseignement général et technologique publics (annexe 1b) ;
- le guide d'autoévaluation des lycées professionnels publics (annexe 1c) ;
- le cahier des charges de l'évaluation externe (annexe 2) ;
- la charte de déontologie de l'évaluation externe (annexe 3).

« Pour accompagner les établissements dans la construction de leur autoévaluation, des questionnements plus détaillés ainsi que des outils utilisables pour objectiver au mieux les réponses, seront mis à disposition. »

Cadre d'évaluation des établissements du second degré.

LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Les boîtes à outils et questionnaires

Le CEE a mis à disposition des équipes académiques et des établissements des outils pour les accompagner dans l'autoévaluation.

| Quatre boîtes à outils pour le collège :

- domaine 1 – Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ;
- domaine 2 – La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- domaine 3 – Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ;
- domaine 4 – L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

| Quatre exemples de questionnaires :

À destination des élèves de collège, des enseignants, des parents d'élèves de collège, des personnels non-enseignants.

Un glossaire

- « Les cinquante mots de l'évaluation et leur application à l'évaluation des établissements »

Des illustrations, des schémas et des infographies

- « L'évaluation des établissements en douze schémas » ;
- « L'évaluation des établissements scolaires : objectifs, méthode, démarche ».

Toutes les productions du Conseil d'évaluation de l'École sont sur le site web education.gouv.fr/CEE

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE D'APPUI ET D'EXPERTISE

Le Conseil d'évaluation de l'École est assisté par une équipe opérationnelle, répartie entre un pôle expertise, au sein duquel exercent des inspecteurs généraux, et un pôle support.

**BÉATRICE
GILLE**
Présidente

ESTHER DELESALLE
Chargée d'études
et d'évaluation

**LAURENT
NOÉ**
Secrétaire général

MARC PELLETIER
Expert
IGÉSR

CHRISTOPHE REHEL
Expert
IGÉSR

QUITTERIE LADONNE
Responsable
communication

Le secrétaire général organise les travaux du Conseil. Il coordonne l'équipe d'appui et d'expertise.

Coordonnateur du groupe sur l'évaluation des acquis des élèves. Interlocuteur des académies : Bordeaux, Créteil, Guadeloupe, Limoges, Martinique, Montpellier, Poitiers, Toulouse.

Coordonnateur du groupe sur le suivi des évaluations des établissements du 2^d degré. Interlocuteur des académies : Amiens, Lille, Mayotte, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, La Réunion.

LUCAS MAITROT
Chargé d'études et
d'évaluation - stagiaire

CHADYA BEN ALI
Assistante
du CEE

BERTRAND RICHET
Expert
IGÉSR

DIDIER VIN-DATICHE
Expert
IGÉSR

Responsable de la veille internationale. Expert auprès du groupe sur l'analyse et la mise en cohérence des évaluations des politiques publiques d'éducation. Interlocuteur des académies : Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Lyon, Nice.

Coordonnateur du groupe sur l'élaboration du cadre d'évaluation des écoles du 1^{er} degré. Interlocuteur des académies : Guyane, Normandie, Paris, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.



education.gouv.fr/CEE

cee@cee.gouv.fr